



CSAL – FSSSCT du 20 juin 2023 – déclaration liminaire

Mme la présidente, Mmes et MMs les membres de la part administrative, cher·e·s camarades,

On croyait avoir touché le fond. Mais le webinaire « Formation des CSA » du 26 mai 2023 démontre que l'on peut creuser encore plus profondément dans l'absolument désastreux.

Le webinaire est un outil de communication. « webinaire » est une abréviation de web et de séminaire... C'est un moyen d'organiser des réunions avec les salariés où qu'ils soient. Il **permet de diffuser du contenu pour informer les personnels sur l'actualité.** Il s'agit donc de communication descendante passive et non de formation, les seules interactions possibles étant limitées à la mise en place d'un tchat ou l'ouverture des commentaires afin que les participants puissent poser toutes leurs questions en live. Le webinaire, organisé le 26 mai 2023 par l'administration, ne peut donc pas être qualifié de formation et ne fait en aucun cas légitimement partie de la formation de 3 jours CSA à destination des élu.e.s et des représentant.e.s en CSA et F3SCT des CSA des ministères économiques et financiers. Il s'agit d'une tromperie éhontée destinée à combler une obligation administrative par des fausses formations.

La CGT Finances publiques a porté à plusieurs reprises lors des instances de dialogue social au niveau Ministériel comme auprès de la DGFIP le fait qu'un webinaire (pour raison purement budgétaire) ne répond pas à la demande de formation portée par les fédérations, tant sur la forme que sur le fond et justifie le boycott de celui-ci décidé par plusieurs sections.

Nous avons exigé des formations ministérielles en présentiel, avec la participation à minima, des acteurs ministériels (Médecin du Travail, Inspecteur santé sécurité au travail, assitant.e de service social, animatrice ou animateur de la politique ministérielle de prévention (*APMP*), compétents sur le périmètre de l'instance ainsi que les représentants de l'administration (présidents, secrétaires administratifs et attachés de prévention de l'instance) pour une prise de contact et d'échanges lors d'une formation collective.

La réalité de ce Webinaire à largement dépassé nos craintes, et les participants sont restés atterrés, certains « formateurs » osant affirmer que l'absence de règlement intérieur était due au mouvement social du début d'année et non à l'incurie de la DGAFP. Affirmation scandaleuse de la part d'une direction méprisante et arrogante !

Bref, un bon échantillon du dialogue social de qualité que nous avait promis M ATTAL et que nous sert pour le moment la DGFIP et M Fournel.